

PRINCIPES DIRECTEURS DU CAD SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE, L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES

Approuvé par la réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, décembre 2008.





**L'égalité hommes-
femmes : rendre le
développement efficace
en donnant des moyens
d'action aux femmes**

POURQUOI L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES EST CAPITALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

- Sur les 113 pays qui n'ont pas réussi à assurer la parité entre garçons et filles au regard de la scolarisation dans le primaire et le secondaire pour la date butoir de 2005, seuls 18 ont des chances d'atteindre cet objectif pour 2015.
- Chaque année dans les pays en développement plus de 500 000 futures mères meurent en couches ou par suite de complications pendant leur grossesse.¹
- Dans certains pays africains, les enfants dont la mère a reçu cinq années d'enseignement primaire ont 40 % de chances de plus de dépasser l'âge de cinq ans.
- En Inde, si le rapport entre le nombre des travailleuses et celui des travailleurs était relevé de 10%, le produit intérieur brut (PIB) s'en trouverait augmenté de 8%.
- D'après les estimations, en Afrique subsaharienne, la productivité agricole pourrait être accrue de jusqu'à 20% si les femmes bénéficiaient des mêmes possibilités d'accès que les hommes à des ressources telles que la terre, les semences et les engrais.²
- Les femmes réinvestissent 90% de leur revenu dans leur famille et leur communauté, contre seulement 30 à 40% pour les hommes.³

PRÉAMBULE

1. « L'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, femmes, hommes et enfants. Il est indispensable que l'ensemble de nos politiques visent de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques » (Programme d'action d'Accra, 2008).

2. Individuellement et collectivement, les organismes donateurs et les gouvernements ont pris des engagements fermes dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes. Les pistes d'opérationnalisation de ces engagements incluent les *Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement* (1999) ainsi que les politiques et plans définis par les agences d'aide.

3. En 2007, les membres du réseau du CAD sur l'égalité homme-femme ont procédé à un réexamen des *Lignes directrices du CAD* dans l'intention de les réviser afin de rendre compte du changement des approches et pratiques de coopération pour le développement. Il est toutefois rapidement apparu que la stratégie en deux temps de ces *Lignes directrices* – intégration transversale du genre et interventions ciblées – conserve toute sa pertinence. Abandonnant l'idée d'une révision, les membres du Réseau ont donc décidé d'élaborer des *Principes directeurs sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*,⁴ destinés à compléter les *Lignes directrices* existantes.

4. Les réformes récentes de l'affectation de l'aide, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), ont ouvert de nouvelles opportunités et institué des mécanismes afin de traduire les engagements souscrits par les donateurs et les gouvernements nationaux en améliorations des pratiques, résultats et impacts. La Déclaration pose cinq principes devant présider à la réforme de l'aide et visant à « augmenter les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées des OMD ». ⁵ La réalisation de ces objectifs de développement internationalement concertés ne sera pas possible sans progrès sur le front de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes. Parallèlement, la concrétisation de l'engagement suprême de partenariat inscrit dans la Déclaration de Paris représente en soi un excellent moyen d'accélérer les progrès en direction de l'ODD n°3, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Si les inégalités de genre ont un coût et portent atteinte à l'efficacité et aux

1 Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2008, Nations unies.

2 Gender equality at the heart of development – Why the role of women is crucial to ending world poverty, Department for International Development, 2007.

3 Phil Borges (2007), *Women Empowered: Inspiring Change in the Emerging World*. New York.

4 Rédigé à l'issue de vastes consultations menées auprès des membres du Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (GENDERNET).

5 Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, paragraphe 2.

effets de l'aide au développement,⁶ l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes connaissent a contrario des effets multiplicateurs puissants sur les efforts déployés pour le développement.

5. La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra définissent les cadre et principes de bonnes pratiques à respecter pour élever l'égalité hommes-femmes au rang d'enjeu prioritaire de développement. L'un et l'autre offrent des perspectives concrètes afin de garantir que les initiatives en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes bénéficient de l'accroissement de l'aide publique au développement (APD). Le renforcement des partenariats, pour lequel les deux textes plaident, épaulera l'amélioration de la gouvernance tant du côté de l'offre (politiques gouvernementales, stratégies et capacités) que de la demande (prise de parole, intégration et autonomisation des citoyen-nes, y compris des groupes de femmes et de la société civile). La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra peuvent matérialiser des outils d'autonomisation des femmes et des hommes et de renforcement de l'attention portée par les gouvernements aux demandes de leurs citoyen-nes.

6. Ces *Principes directeurs* mettent avant tout l'accent sur les opportunités de mettre à profit la mise en œuvre des principes et engagements énoncés dans la Déclaration de Paris pour :

- Harmoniser les approches d'appui à l'égalité hommes-femmes.
- Entreprendre des actions concrètes orientées vers les résultats et impacts.
- Assumer la responsabilité et la reddition des comptes de ces actions et des engagements pris en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes.

7. Les approches et angles d'attaque proposés peuvent servir aux conseiller-es politiques et aux gestionnaires de programmes, tant du côté des donneurs que des pays partenaires, afin d'augmenter les chances d'obtenir résultats et impacts au travers des travaux sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes. Tout en constituant en soi des objectifs de développement, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes représentent des catalyseurs pour la réduction de la pauvreté et la réalisation de tous les OMD.

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE PARTENARIAT

APPROPRIATION

8. Les donneurs peuvent favoriser une appropriation nationale à large assise du programme d'action pour le développement et contribuer au renforcement des capacités des différentes parties prenantes en :

- Soutenant les gouvernements partenaires dans leurs efforts pour asseoir leurs stratégies de lutte contre la pauvreté sur les engagements déjà souscrits en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes – notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Plate-forme d'action de Pékin – ainsi que leurs applications à traduire ces engagements en programmes opérationnels, axés sur des résultats, obéissant à des priorités et rattachés au budget (Programme d'action d'Accra, 13c).
- Mobilisant la société civile en général et les organisations de femmes en particulier, et en trouvant des moyens d'encourager les champions de l'égalité hommes-femmes et autres « vecteurs de changement » sensibles au genre.
- Collaborant avec les pays partenaires, leurs Parlements, ministères (notamment les ministères chargés de la Planification, des Finances et des Droits des femmes), les administrations locales, les ONG et les acteur-trices du secteur privé, afin de veiller à ce que les voix des femmes soient entendues aux différentes phases d'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté et autres plans à moyen terme.
- Aidant les instituts nationaux de statistiques à collecter, produire et analyser des données ventilées par sexe (Programme d'action d'Accra, 23a).

ALIGNEMENT

9. Les donneurs peuvent davantage s'appuyer sur les Constitutions et autres instruments législatifs, sur les obligations et engagements internationaux et sur les stratégies définies aux niveaux sectoriel, provincial, régional ou national, incluant celles

⁶ On estime que la persistance des inégalités hommes-femmes et des discriminations à l'égard des femmes liées à des restrictions à l'accès à l'emploi et à l'éducation coûte à elles seules entre 58 et 77 milliards USD par an dans la région Asie-Pacifique (étude de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique intitulée *Surging ahead in uncertain times*, publiée en 2007).

visant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, en :

- Se référant, dans le cadre des dialogues sur les politiques, aux accords et conventions internationaux, comme l'ODM n°3, la Plate-forme d'action de Pékin, la CEDEF, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les politiques nationales sur l'égalité hommes-femmes (Programme d'action d'Accra, 13c).
- Observant dans quelle mesure l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes sont significativement intégrés dans les dialogues sur les politiques.
- Mettant à profit les expertises de genre existantes dans les pays (ou régions) partenaires et en renforçant les capacités locales en ayant recours à des expert-es en genre externes.
- Construisant les capacités et connaissances des pays sur la mise en œuvre des engagements souscrits aux niveaux régional et international dans le domaine de l'égalité des genres.
- Renforçant les capacités des ministères des Finances et sectoriels pour qu'ils instituent un système de budgétisation orienté performance qui comporte des dispositifs pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, initiative couplée au renforcement des capacités de la société civile de participer aux processus budgétaires nationaux.

HARMONISATION

10. Une harmonisation accrue permettrait aux donateurs et gouvernements partenaires, œuvrant en coordination et collaboration quand ils apportent leurs concours financiers et leur soutien à des interventions visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes, de:

- Entreprendre en commun et utiliser conjointement par pays et par secteur des analyses de genre, des audits de genre, des bilans et évaluations genrés, ainsi que des analyses genrées des impacts sur la pauvreté et le social.
- Partager, concevoir et faciliter l'accès aux expertises de genre des autres donateurs au niveau des pays, afin de parvenir à une répartition optimale des tâches entre les donateurs.
- Veiller à ce que l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes occupent une place de choix dans les stratégies d'aide conjointes, et à ce que les groupes de travail des pays et les donateurs jouant le rôle de chefs de file disposent de compétences suffisantes pour éviter tout risque que les efforts d'harmonisation déployés autour de l'égalité hommes-femmes ne se soldent par une approche fondée sur le plus petit dénominateur commun.
- Réfléchir à la manière de garantir la protection et la participation des femmes afin d'asseoir l'efficacité du développement dans les États fragiles conformément aux *Principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires* (Programme d'action d'Accra, 21b).

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

11. Les cadres d'évaluation des performances axés sur les résultats permettront de produire des informations plus rigoureuses sur la qualité des résultats dès lors que :

- Les cadres d'évaluation des performances incluent des indicateurs de résultat mesurables sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes.
- Des données ventilées par sexe sont collectées, analysées, utilisées et diffusées (Programme d'action d'Accra, 23a) et que les systèmes de suivi comportent des indicateurs de genre et sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes dans chaque secteur.
- Les pays et leurs citoyen-nes sont encouragés à renforcer leurs capacités et à accroître la demande de résultats sensibles au genre.

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

12. Les donateurs peuvent encore affiner les concept et pratique de responsabilité, en contribuant à la mise au point ou à l'amélioration de mécanismes de reddition des comptes, d'indicateurs, de collecte de données et de processus, grâce auxquels ils

peuvent, autant que les gouvernements partenaires, rendre compte de leurs efforts pour combler la fracture de genre et faciliter l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes. Cette démarche implique :

- Leur soutien aux organisations de femmes afin qu'elles renforcent leur capacité de réclamer des comptes à leurs gouvernements nationaux en matière de respect des engagements pris en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes et de processus de développement en général. Tout en apportant leurs soutiens financiers aux ONG, les donateurs peuvent faciliter l'instauration d'un environnement favorable, via le dialogue sur les politiques qu'ils entretiennent avec les gouvernements partenaires (Programme d'action d'Accra, 13a, b).
- Leur soutien aux institutions gouvernementales, aux niveaux central et local, afin qu'elles améliorent leur propre capacité de reddition des comptes auprès de tou-tes les citoyen-nes et usager-es de leurs services (Programme d'action d'Accra, 14a).
- Leur concours aux efforts déployés pour que les parlementaires soient informé-es du coût de la persistance des inégalités hommes-femmes et des discriminations à l'égard des femmes, comme de l'importance et de l'utilité de l'égalité des genres et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes pour obtenir des résultats de développement.
- La mise en place de mesures incitatives afin que, dans tous les secteurs, les personnels de programmes soient responsables de la mise en exergue de résultats en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes.
- Le repérage de la proportion de l'APD investie, au niveau des pays, dans l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes.
- L'utilisation des processus d'examens par les pairs du CAD afin d'évaluer l'efficacité des donateurs à intégrer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- La collaboration avec des organisations multilatérales afin de s'assurer qu'elles rendent compte de façon appropriée de leurs actions en faveur de l'égalité hommes-femmes, en particulier au niveau des pays..

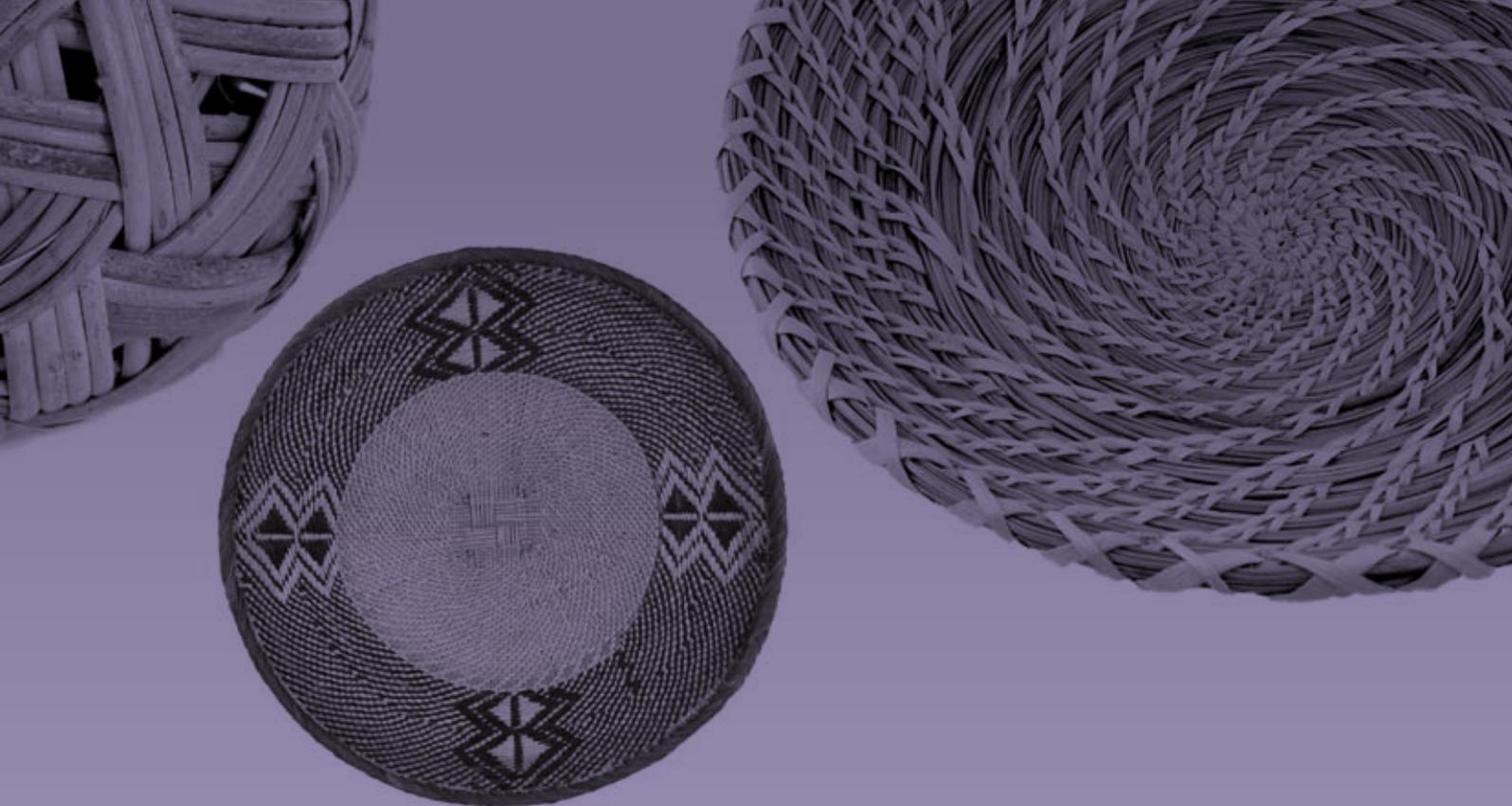
MESURER LES RÉSULTATS ET RENFORCER LES CAPACITÉS

13. Intensifier l'investissement et renforcer des capacités en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes, tels sont les deux axes-clés permettant la mise en œuvre des principes essentiels et des engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris. Les stratégies opérationnelles comptent :

- Le renforcement de l'engagement politique au niveau national tant dans les pays donateurs que partenaires.
- L'utilisation des mécanismes d'examens par les pairs, notamment ceux du CAD et le mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Programme d'action d'Accra, 24c).
- La mesure et la diffusion des données relatives à la proportion de l'APD affectée à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes.
- La mise en place d'un processus d'application du marqueur politique égalité homme-femme du CAD à l'aide programmable.
- L'élaboration d'indicateurs de genre, quantitatifs et qualitatifs, afin de mesurer les progrès accomplis dans le respect d'engagements répondant à des défis comme l'appropriation par les pays.
- La production d'une assistance technique pour le renforcement des capacités locales à agir en direction de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes.
- La poursuite de l'investissement dans l'acquisition de capacités techniques et stratégiques sensibles au genre, afin de nourrir des analyses genrées des problématiques émergentes et thématiques telles que le changement climatique.

Une série de **dossiers d'actualité** consacrée par GENDERNET à l'égalité hommes-femmes, à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, complète et développe les points exposés dans ces *Principes directeurs*. Ces dossiers comportent des exemples concrets et études de cas. Actuellement disponibles :

- *Établir les liens* (dossier d'actualité n° 1),
- *Trouver les points d'ancrage* (dossier d'actualité n° 2),
- *Financements novateurs pour les organisations de femmes* (dossier d'actualité n° 3),
- *Développer une gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes chez les organismes donateurs* (dossier d'actualité n° 4), et
- *Développer une gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes dans les pays partenaires* (dossier d'actualité n° 5).



PRINCIPES DIRECTEURS DU CAD SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE, L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES

Les réformes récentes de l'affectation de l'aide, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), ont ouvert de nouvelles opportunités et institué des mécanismes afin de traduire les engagements souscrits par les donateurs et les gouvernements nationaux en améliorations des pratiques, résultats et impacts. La réalisation des objectifs de développement internationalement concertés ne sera pas possible sans progrès sur le front de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes. Parallèlement, la concrétisation de l'engagement suprême de partenariat inscrit dans la Déclaration de Paris représente en soi un excellent moyen d'accélérer les progrès en direction de l'Objectif du millénaire pour le développement n°3, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra (2008) définissent le cadre et principes de bonnes pratiques à respecter pour élever l'égalité hommes-femmes au rang d'enjeu prioritaire de développement.

Ces *Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes* (approuvé en décembre 2008) proposent des approches et des angles d'attaque qui peuvent servir aux conseiller-es politiques et aux gestionnaires de programmes, tant du côté des donateurs que des pays partenaires, afin d'augmenter les chances d'obtenir résultats et impacts au travers des travaux sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes.

Une série de **dossiers d'actualité** consacrée par GENDERNET à l'égalité hommes-femmes, à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, complète et développe les points exposés dans ces *Principes directeurs*. Ces dossiers comportent des exemples concrets et études de cas. Actuellement disponibles :

- *Établir les liens* (dossier d'actualité n° 1),
- *Trouver les points d'ancrage* (dossier d'actualité n° 2),
- *Financements novateurs pour les organisations de femmes* (dossier d'actualité n° 3),
- *Développer une gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes chez les organismes donateurs* (dossier d'actualité n° 4), et
- *Développer une gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes dans les pays partenaires* (dossier d'actualité n° 5).